



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 janvier 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>c</sup> Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2011-1

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 30 NOVEMBRE ET 7 DÉCEMBRE 2010 AINSI QUE DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 1<sup>er</sup> ET 8 DÉCEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 30 novembre et 7 décembre 2010 ainsi que des séances ordinaires tenues les 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-2\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 636-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2009 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 200 000 \$ AFIN DE PAYER UNE QUOTE-PART MUNICIPALE POUR DES TRAVAUX DE SURLARGEUR DE RUES DANS LE PROJET VILLAGE TECUMSEH, PHASES 19, 20, 21 ET 22B ET DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 636-1-2010 modifiant le règlement numéro 636-2009 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 200 000 \$ afin de payer une quote-part municipale pour des travaux de surlargeur de rues dans le projet Village Tecumseh, phases 19, 20 et 22B.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-3\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 668-2010 OBLIGEANT LES PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS SUR LES RUES OU PARTIES DES RUES DE SAVOIE, DE DIEPPE, DE REIMS, DE MONACO, DE FOIX, DE SAINT-ÉLOI, DE BOURGOGNE ET D'AUVERGNE À INSTALLER DES APPAREILS OU ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À RÉDUIRE LES RISQUES DE REFOULEMENT DES EAUX D'ÉGOUTS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 668-2010 obligeant les propriétaires d'un immeuble desservi par un réseau d'égouts sur les rues ou parties des rues de Savoie, de Dieppe, de Reims, de Monaco, de Foix, de Saint-Éloi, de Bourgogne et d'Auvergne à installer des appareils ou équipements destinés à réduire les risques de refolement des eaux d'égouts.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-4

**SOUSSION 2010 SI 261 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALIMENTATION SANS COUPURE (UPS), DE LA GÉNÉRATRICE ET DE LA CLIMATISATION DE LA SALLE INFORMATIQUE ET DE LA SALLE DE UPS À LA PLACE-DES-PIONNIERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Genivar, 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique et électricité pour le remplacement du système d'alimentation sans coupure, de la génératrice et de la climatisation de la salle informatique et de la salle de UPS à la Place-des-Pionniers pour un montant total de 44 021,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 novembre 2010, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-90048-006-77684	16 827,08 \$	Honoraires professionnels - Climatisation - Place-des-Pionniers
18-40045-007-77685	25 244,17 \$	Entretien de bâtiments - 2004 - Remplacement UPS - Place-des-Pionniers
04-13493	1 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-5

**ACCEPTATION DE L'UTILISATION D'UN PROCESSUS DE PRÉ-QUALIFICATION, DES DOCUMENTS « APPEL DE QUALIFICATION » ET FORMULAIRE DE QUALIFICATION (ANNEXE 1) ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC AUPRÈS DES FIRMES S'ÉTANT QUALIFIÉES POUR LE PROJET CONCEPTION, FINANCEMENT, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VISÉES (RÉSIDUS ULTIMES)**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'utilisation d'un processus de pré-qualification, comportant un système d'évaluation et de pondération et les documents de demande de qualification intitulé « Appel de qualification » (36 pages) et le formulaire de qualification annexe 1(25 pages) pour l'appel de qualification 2010 SP 024 pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des matières résiduelles visées.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, dans une deuxième étape, à lancer un appel d'offres public auprès des entreprises s'étant qualifiées suite au processus de pré-qualification.

Adoptée

CE-2011-6\*

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a également adopté, aux séances du 9 février et du 22 juin 2010, les résolutions numéros CM-2010-138 et CM-2010-664, lesquelles mandataient, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'officialisation d'une acquisition ayant déjà fait l'objet d'une entente, un propriétaire s'est vu imposer des frais par son institution financière afin d'exécuter la mainlevée sur l'immeuble requis par la Ville de Gatineau, lesquels frais sont considérés comme un dommage directement relié à l'acquisition;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de négociations, les propriétaires indiqués ci-dessous offrent de céder à la Ville de Gatineau, les lots mentionnés en regard de chacun d'eux, au prix indiqué ci-après, à savoir :

Propriétaires au rôle d'évaluation	Matricules	Adresse de la propriété	Lots sud	Sup. sud (m <sup>2</sup> )	Lots nord	Sup. Nord (m <sup>2</sup> )	Montant
Ramon Flores et Sylvie Pilote	6735-84-5027	943, Jacques-Cartier	1 105 709	84,54			79 500 \$
Lois Nan Davidson	6735-84-8228	955, Jacques-Cartier	1 105 706	37,90			17 000 \$
Jamil Coutya, Sylvie Picard et Sonia Picard	6835-27-5354 6835-27-8568	1103 et 1115, Jacques-Cartier	1 273 346 1 273 617	218,50 567,90	4 473 008	73,50	135 000 \$
Denise Lavoie	6836-62-8727	1235, Jacques-Cartier	1 273 613	427,10			127 000 \$
Chow Wing Fu Sparkmun	6836-95-6397	1319, Jacques-Cartier	1 273 524	1548,40			128 000 \$
Bruno Lefebvre	6835-05-6003	1031, Jacques-Cartier			4 472 994	53,10	35 500 \$
<b>Mainlevée :</b> Pierre Drolet et Ghislaine Dumont	6836-40-7618	1175, Jacques-Cartier			4 473 020	189,10	7 000 \$

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les offres de cession des six premiers propriétaires mentionnés ci-dessus et d'autoriser l'acquisition, sans garantie légale, de leurs lots précités au prix indiqué en regard de chacun d'eux;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006, les sommes nécessaires aux acquisitions des immeubles ci-haut mentionnés et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006, les sommes nécessaires au paiement des frais de mainlevée reliés à l'acquisition du lot 4 473 020 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour un montant total de 7 000 \$, plus les taxes applicables, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-7**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-45 AU MONTANT DE 88 267,75 \$ - DU 22 AU 26 NOVEMBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-45 au montant de 88 267,75 \$ pour la période du 22 au 26 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-8**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-46 AU MONTANT DE 255 200,10 \$ - DU 29 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-46 au montant de 255 200,10 \$ pour la période du 29 novembre au 3 décembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-9

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-47 AU MONTANT DE 152 416,73 \$ - DU 6 AU  
10 DÉCEMBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-47 au montant de 152 416,73 \$ pour la période du 6 au 10 décembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-10

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS  
NON DURABLES NUMÉRO B-48 AU MONTANT DE 335 264,59 \$ - DU 13 AU  
17 DÉCEMBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-48 au montant de 335 264,59 \$ pour la période du 13 au 17 décembre 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-11

**SOUMISSION 2010 SI 287 - LOCATION DE TOILETTES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Outaouais Sanitaire, 58, rue du Muguet, Gatineau, Québec, J8M 1H3 pour la location des toilettes sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total annuel approximatif de 30 532,68 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 novembre 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le présent contrat prendra effet à compter de l'adjudication, et ce, pour une période de trois ans.

Les périodes de location varieront selon les types d'activités et les besoins de la Ville de Gatineau. Le montant total du contrat pour les trois années ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les prix soumis seront indexés comme suit :

	<b>Deuxième année du contrat - 2012</b>	<b>Troisième année du contrat - 2013</b>
<b>Date d'indexation</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2011	1 <sup>er</sup> décembre 2012
<b>Date de l'IPC pour le Canada</b>	Période de 12 mois terminée en octobre 2011	Période de 12 mois terminée en octobre 2012

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2012 et 2013 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-519-77677	4 921,20 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Autres locations
02-71120-519-77678	11 790,37 \$	Gestion des centres communautaires - Autres locations
02-72139-519-77679	2 072,08 \$	Place-de-la-Cité (spectacles extérieurs) - Autres locations
02-71516-519-77680	388,52 \$	Merveilles de sable - Autres locations
02-21600-513-77681	1 230,30 \$	Soutien organisationnel - Location d'équipements
02-71432-519-77682	8 790,17 \$	Jardins communautaires - Autres locations
04-13493	1 340,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72139-433	2 073 \$		Place-de-la-Cité (spectacles extérieurs) - Cachets d'artistes
02-72139-519		2 073 \$	Place-de-la-Cité (spectacles extérieurs) - Autres locations

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-12

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ACHATS DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES POUR LE CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - 30 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'acquisition de notices bibliographiques pour un montant approximatif de 30 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les Services documentaires multimédias est un organisme sans but lucratif reconnu et subventionné par le gouvernement du Québec dont la mission est d'offrir des produits et services aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition des notices bibliographiques se fait sur une base unitaire et que chaque notice bibliographique est unique;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération de matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, en vertu de l'article 573.3 21<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder aux achats de notices bibliographiques, pour l'année 2011, pour un montant approximatif de 30 000 \$ auprès des Services documentaires multimédias.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-334-77687	30 000 \$	Gestion des collections - Télécommunication - Informatique

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-13\***

**DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS 2010 - 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a toujours été partenaire de Centraide Outaouais dans ses projets de collecte de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés municipaux ont contribué à la campagne de souscription pour un montant de 42 039 \$ en 2005, un montant de 62 452 \$ en 2006, un montant 61 812 \$ en 2007, un montant de 61 330 \$ en 2008, un montant de 87 501,56 \$ en 2009 et un montant de 88 998,59 \$ en 2010 constitué de dons et de profits d'activité excluant les événements spéciaux;

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide Outaouais vient en aide à près de 74 organismes locaux et régionaux et que son rôle est essentiel auprès de ces derniers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative d'un montant de 25 000 \$. De plus, la Ville de Gatineau versera un montant supplémentaire équivalent au montant de l'augmentation de la contribution des employés en 2010 par rapport à 2009, et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 000 \$, dès l'acceptation de la présente par le conseil municipal, à Centraide Outaouais 2010, à l'attention de madame Guylaine Beaulieu, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Le solde de la subvention sera versé sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	25 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-14**

**ENTENTE DE SERVICES DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012 - DÉPRÉDATION DES CASTORS NUISIBLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire se doter des services de déprédation des castors dans le but de protéger les citoyens contre les désagréments causés par les activités de ces animaux nuisibles et prévenir les inondations;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail de piégeage et de contrôle des castors requiert l'application rigoureuse de techniques en matière de déprédation et qu'il est obligatoire de recourir à des spécialistes accrédités par la province;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Richard Moore, gestionnaire d'animaux nuisibles, est membre de l'Association provinciale des trappeurs indépendants, conseil Outaouais, qu'il détient toutes les attestations lui permettant d'intervenir comme sous-traitant pour la Ville et qu'il est disposé à offrir les services relatifs aux castors :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service de police à signer le protocole d'entente de services de deux ans relatif à la déprédation des castors sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau à intervenir avec monsieur Richard Moore.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-29200-439-77686	9 192 \$	Contrôle animalier - Autres techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-15\***

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente avec la Croix-Rouge pour la fourniture de services aux sinistrés lors d'incendies ou de sinistres est échu;

**CONSIDÉRANT QUE** les services aux sinistrés sont une composante importante du Plan municipal de sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** son renouvellement assurera le maintien des services offerts :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la lettre d'entente à intervenir avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge établissant les paramètres de collaboration entre celle-ci et la Ville de Gatineau en ce qui a trait à l'assistance humanitaire pour un terme de trois ans.

Le trésorier est autorisé à prévoir annuellement un montant total approximatif de 25 455 \$.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2012 et 2013 afin de donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-23110-972	25 455 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-16

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 45, 46 ET 47 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 48, 49 ET 50 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 45, 46 ET 47 - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 41, 42 ET 43**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 45, 46 et 47, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 48, 49 et 50, les listes des réquisitions numéro 45, 46 et 47 et les listes des embauches numéros 41, 42 et 43 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	30 679,40 \$	29 novembre au 3 décembre 2010
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	450 797,17 \$	29 novembre au 3 décembre 2010
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	9 004,47 \$	29 novembre au 3 décembre 2010

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	19 722,94 \$	6 au 10 décembre 2010
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	557 738,54 \$	6 au 10 décembre 2010
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	5 983,63 \$	6 au 10 décembre 2010
Liste des embauches numéro 41	Embauches de personnel temporaire	426 465,13 \$	22 novembre au 3 décembre 2010

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	58 098,72 \$	13 au 20 décembre 2010
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	849 194,53 \$	13 au 20 décembre 2010
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	27 022,35 \$	13 au 20 décembre 2010
Liste des embauches numéro 42	Embauches de personnel temporaire	356 181,67 \$	6 au 10 décembre 2010
Liste des embauches numéro 43	Embauches de personnel temporaire	212 533,04 \$	13 au 17 décembre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-17

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-49 POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2010****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-49 d'un montant de 402 103,98 \$ pour la période du 2 au 8 décembre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-18\*

**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 9 JUIN 2011 - MANDAT AU TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à mandater un notaire pour que soit effectuée, sur demande, la vérification des titres de propriétés de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées de l'année 2009 et qui sont sujets à la vente pour taxes du 9 juin 2011 ainsi que pour la préparation des avis de vente préliminaire et finale;
- d'autoriser le trésorier à mandater un arpenteur-géomètre afin d'effectuer les plans et descriptions techniques pour les immeubles à être vendus et qui sont des parties de lots officiels;
- d'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles à être vendus, le 9 juin 2011, pour des taxes municipales impayées de l'année 2009, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19);
- d'autoriser le trésorier à charger tous les frais de vente encourus par la municipalité, par unité d'évaluation, soit pour ou après l'expédition de l'avis final, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente pour taxes et des procédures subséquentes.

Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre le paragraphe précédent :

- les frais de signification;
- les frais de recherches de titres;
- les frais d'arpentage pour les descriptions techniques;
- les frais de publications dans les journaux;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèque;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances.

Ces frais sont imposés, selon le cas, conformément à la règle suivante :

- lot officiel : 80 \$
- partie de lot officiel : 120 \$

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-19

**DÉSIGNATION DE LA CASERNE DE POMPIERS SITUÉE AU 850, AVENUE DE BUCKINGHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie désire désigner la nouvelle caserne de pompiers numéro 8 située dans le secteur de Buckingham d'un nom d'individu ayant œuvré dans le domaine de la sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle caserne desservira les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers et qu'il serait souhaitable d'honorer un individu provenant de chacun des secteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie a communiqué avec la Société d'histoire de Buckingham qui, elle, a consulté les anciens de la brigade des pompiers volontaires de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'histoire de Buckingham recommande, après consultation, le nom d'Honoré Cadieux pour le secteur de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** la caserne Armand-Laflamme, située au 57, chemin de Montréal Est sera remplacée par la nouvelle caserne et que ce nom doit demeurer dans la toponymie municipale :

**PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la désignation de la Caserne Cadieux-Laflamme pour la nouvelle caserne de pompiers située au 850, avenue de Buckingham.

Adoptée

CE-2011-20

**SOUMISSION 2010 SI 292 - NUMÉRISATION DE CARTES À FENÊTRE - SERVICE DU GREFFE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Trigonix inc., 80, rue Queen, bureau 101, Montréal, Québec, H3C 2N5 pour la numérisation de cartes à fenêtre pour un montant maximal unitaire de 0,72 \$, incluant les taxes, et ce, jusqu'à un montant de 94 131,28 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 novembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-14300-439-77683	89 961,57 \$	Gestion documentaire - Autres techniques
04-13493	4 169,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-21\*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - NICOLE CHAMPAGNE, JOSEPH DE SYLVA, SYLVIE GONEAU ET YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme gouvernemental permet à une municipalité d'obtenir une aide financière attribuable à l'aide à l'amélioration du réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stéphanie Vallée, députée de la circonscription de Gatineau, a été informée de l'intérêt manifesté par les membres du conseil d'obtenir une aide financière de 75 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 75 000 \$ sera utilisé pour les fins de travaux d'amélioration du réseau municipal dans les districts électoraux de Limbour (18 750 \$), du Versant (18 750 \$), de Bellevue (18 750 \$) et de la Rivière-Blanche (18 750 \$);

**CONSIDÉRANT QU'**il est avantageux pour la Ville de Gatineau d'acheminer, par voie de résolution, la demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier :

**PROPOSÉ ET RÉOLUTION À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de demander au gouvernement du Québec d'accorder à la Ville de Gatineau, une subvention pour réaliser des travaux d'amélioration des chemins publics pour un montant de 75 000 \$ réparti comme suit :

- District électoral de Limbour : 18 750 \$ pour le nettoyage des fossés sur la rue de Bourdon;
- District électoral du Versant : 18 750 \$ pour le nettoyage des fossés sur le chemin Taché;
- District électoral de Bellevue : 18 750 \$ pour le nettoyage des fossés sur la rue Tony;
- District électoral de la Rivière-Blanche : 18 750 \$ pour le nettoyage des fossés sur le chemin Proulx.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à ces ouvrages d'amélioration du réseau routier, conditionnellement à l'octroi de l'aide financière par le gouvernement du Québec.

De plus, le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier est autorisé à signer le formulaire en ce qui a trait à la demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier et à transmettre les documents au ministère des Transports du Québec.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-22

**AUTORISATION DE CIRCULER SUR UNE PARTIE DES RUES LAFRANCE, NOBERT, DE SAUTERNES, DAVIDSON OUEST ET MONTÉE PAIEMENT ENTRE LE 19 ET LE 24 JANVIER 2011 POUR LE DÉPLACEMENT DES MAISONS SITUÉES AU 596 ET 600, RUE LAFRANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux événements du mois d'avril 2008, le conseil a déclaré des mesures d'urgence et l'évacuation permanente de six propriétés situées sur la rue Lafrance;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des habitations situées au 596 et 600, rue Lafrance va procéder au déménagement de ses habitations entre les 19 et le 24 janvier 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation sera perturbée sur certains tronçons de rue lors du transport sur route de ces habitations et que des rues devront être possiblement fermées temporairement pour permettre ce transport :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le propriétaire des maisons à circuler à l'intérieur de la ville de Gatineau pour le transport sur route des habitations situées au 596 et 600, rue Lafrance et devant être relocalisées dans le projet Le Château du Faubourg situé dans la ville de Val-des-Monts en respectant le parcours suivant :

- 0,4 km sur la rue Lafrance
- 0,4 km sur la rue Nobert
- 0,2 km sur la rue de Sauternes
- 0,2 km sur la rue Davidson Ouest
- 4,6 km sur montée Paiement vers le nord

De plus, ce comité autorise, si requis, la fermeture temporaire des rues ci-haut mentionnées entre les 19 et 24 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-23**

**SUBVENTION DE 500 \$ - TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - 17 AU 30 JANVIER 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de TPHMMA, à l'attention de monsieur Roch Béland, 171, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1Y1, à titre de subvention pour le tournoi provincial qui aura lieu du 17 au 30 janvier 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-24**

**SUBVENTION DE 650 \$ - COMITÉ DES LOISIRS ST-JEAN BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du comité des loisirs St-Jean Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 36, rue Chauveau, Gatineau, Québec, J8Y 3A9, à titre de subvention pour le Carnaval St-Jean-Bosco qui se tiendra du 28 janvier au 6 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	400 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-25**

**SUBVENTION DE 1 500 \$ - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERCANTS D'AYLMER - GALA D'EXCELLENCE - 4 FÉVRIER 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de l'APICA, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, C. P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour le 2<sup>e</sup> gala d'excellence qui se tiendra le 4 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-26**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - SYNDICAT LE QUARTIER DU PARC MADAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Syndicat le Quartier du Parc Madaire, à l'attention de madame Claire Allard, 177, rue Madaire, Gatineau, Québec, J9H 1R1, à titre de subvention pour leurs activités en 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	1 000 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-27

**SUBVENTION DE 2 315 \$ - CORPORATION DE L'ÂGE D'OR D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 315 \$ à l'ordre de la Corporation de l'âge d'or d'Aylmer, à l'attention de madame Reina Bastien, C. P. 76018, Gatineau, Québec, J9H 6W0, à titre de subvention pour l'achat d'une machine à glace.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79931-972	773 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	771 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	771 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-28

**SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Michèle Patry, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation du tournoi de hockey atome provincial optimiste du 27 au 30 janvier et du 3 au 6 février 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-29

**SUBVENTION DE 225 \$ - FADOQ RÉGION OUTAOUAIS - 15 JANVIER 2011 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre du Réseau FADOQ Région Outaouais, à l'attention de monsieur Robert Bélanger, vice-président, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds qui aura lieu le 15 janvier 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-30

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-10-15 - SURCROÎT DE TRAVAIL - SECRÉTAIRE II**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des cols blancs limite la durée d'un surcroît temporaire de travail à un maximum de six mois;

**CONSIDÉRANT QU'**un surcroît temporaire de travail, à titre de secrétaire II, d'une durée de six mois et devant prendre fin le 12 novembre 2010 est en cours au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de création de postes a été déposée au Conseil municipal dans le cadre de l'adoption du budget 2011 afin de créer un poste de secrétaire II de façon permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des cols blancs est d'accord pour prolonger le surcroît :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-10-15 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-10-15.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-31

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS DESROCHERS AU POSTE DE CHEF DE SECTION, ADMINISTRATION - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de section, Administration à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur François Desrochers au poste de chef de section, Administration à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur François Desrochers est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur François Desrochers sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances.

Le salaire de monsieur François Desrochers sera celui de la classe 4, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-115 – Administration - Police – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-32

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JULIAN ANAYA AU POSTE DE TECHNICIEN RÉSEAU - DIVISION DES INFRASTRUCTURES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien réseau à la Division des infrastructures du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Julian Anaya au poste de technicien réseau à la Division des infrastructures du Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du chef de division des infrastructures.

Le salaire de monsieur Julian Anaya sera celui de la classe 9, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Julian Anaya est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13450-112 – Infrastructures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-33**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2011-233

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES MONETTE  
AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé aux arénas au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-374 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yves Monette au poste de préposé aux arénas au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Yves Monette sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yves Monette est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71231-114 – Arénas F. Robinson et Duchesnay (Aylmer) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

**CE-2011-34\***

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES  
LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu lors des négociations de la convention collective 2008-2012 des cols bleus de la Ville de Gatineau de transformer les deux postes temporaires de préposés à l'entretien des piscines intérieures en poste permanent de préposés à l'entretien des piscines intérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont signé, le 27 janvier 2010, lors de la séance spéciale du conseil municipal en vertu de la résolution numéro CM-2010-86, la convention collective 2008-2012 des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés comme suit :

Division des programmes aquatiques et du centre sportif

- Création de deux postes permanents de préposé à l'entretien des piscines intérieures, situés à la classe 2 de l'échelle salariale des cols bleus, sous la gouverne du contremaître (postes numéros LSC-BLE-002 et LSC-BLE-003 au plan d'effectif des cols bleus).

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-35\*

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-1144 en date du 12 décembre 2006, adoptait le budget 2007, et par conséquent, la création d'un nouveau poste de secrétaire II au Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste est actuellement vacant;

**CONSIDÉRANT** les besoins opérationnels du Service de la gestion des biens immobiliers qui justifient la création d'un poste de secrétaire de direction :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification aux structures organisationnelles du Service de sécurité incendie et du Service de la gestion des biens immobiliers comme suit :

- Transférer le poste de secrétaire II au Service de sécurité incendie créé lors de l'adoption du budget 2007 et reclassifié en poste de secrétaire de direction (poste numéro GBI-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blanc) à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne de la directrice du Service de la gestion des biens immobiliers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-36

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME GERMANINA RIBIC-KLINO AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Germanina Ribic-Klino au poste de commis administratif à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne de la bibliothécaire.

Le salaire de madame Germanina Ribic-Klino sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Germanina Ribic-Klino sera assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – Gestion des collections – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-37

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME MÉLANIE PAQUETTE AU POSTE D'INSPECTEUR COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL - DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Mélanie Paquette au poste d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation (poste numéro EVA-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable de la Division commerciale, industrielle et institutionnelle.

Le salaire de madame Mélanie Paquette sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Mélanie Paquette est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 janvier 2011.

Adoptée

CE-2011-38

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 103243**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau concernant des faits qui seraient survenus durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2010;

**CONSIDÉRANT** la rencontre disciplinaire du 23 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 103243 a effectué des tâches reliées à un autre emploi sur ses heures de travail;

**CONSIDÉRANT** la politique municipale sur la sécurité informatique;

**CONSIDÉRANT** les obligations et devoirs d'un employé prévus au Code d'éthique de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions des représentants du Service des ressources humaines et du Service de proximité - Centre d'appels non urgents suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le congédiement de l'employé 103243.

La date du congédiement sera effective à l'approbation de la présente résolution par le comité exécutif.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> MAUDE LAUZON**  
Assistant-greffier et secrétaire  
Comité exécutif